

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 10, rue d'Angleterre, 10 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, 50 francs
En mains, 45 francs
Trois mois, 13 francs
Départements non limitrophes et étranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	le ligne 4.50
Réclames	— 1.00
Fautes divers.	— 2.50
Adresses ou de publicité.	— 2.50
Dans les Dépêches de la Nuit	— 2.50
Etat-civil	— 0.75
Chronique locale.	— 0.50
Echos	— 0.50
Cartes de Noël.	— 0.50

Temps probable. — En France, le temps va rester froid, généralement nuageux ou brumeux; quelques faibles pluies ou neiges sont probables.

Sans l'intelligence du sacrifice les plus grands malheurs résistent inséparables avec les mystères d'illuminés.

LA MESSE POUR LA PRESSE

DU DIMANCHE 4 AU SAMEDI 10 JANVIER

Chaque dimanche : un prêtre de la Croix du Nord.

Premier dimanche de janvier : Bourtholles, à 8 h. — Gaillet.

1^{er} Dimanche du mois : La Madeleine-Lille, à 7 h. — La Bassée, à 11 h. — Seclin. — Hazebrouck-St-Eloi.

1^{er} Lundi du mois : St-Amant-les-Eaux.

2^e Samedi du mois : Cambrai-Notre-Dame, à 7 h.

Orléans nous fait savoir qu'une messe est dite pour la Presse le 1^{er} mercredi de chaque mois.

LE SABOTAGE DES BUREAUX DE BIENFAISANCE

Le 19 novembre 1913, M. Klotz, alors ministre de l'intérieur, adressait à ses Préfets la circulaire suivante :

« Je connais peu de circonstances où un Préfet assume une plus haute responsabilité morale que lorsqu'il doit désigner les délégués appelés à faire des tournées de bienfaisance, à administrer le patrimoine des pauvres, tant dans les Bureaux de bienfaisance que dans les hôpitaux ou hospices, et j'estime que cette attribution légale des fonctions doit être regardée par eux comme un mandat sacré et une charge lourde. Aussi commettrait-il une lourde faute, s'ils se laissaient imposer leurs choix par d'autres préoccupations que le souci exclusif du bien des pauvres. »

« Les commissions administratives des établissements publics doivent être des organismes neutres où les bons citoyens coopèrent à une œuvre élevée de solidarité sociale et doivent s'abstenir de toute autre préoccupation. A la porte de la salle où ils délibèrent doit s'étendre le tamis de météores électoraux et jusqu'au souvenir des luttes de parti. »

Ce sont là des assurances de belles paroles et nous y applaudissons de tout cœur et nous avons la naïveté de croire que les circulaires ministérielles les plus éloquentes sont religieusement exécutées par MM. les Préfets, réglent leur conduite et constituent le programme de leur gouvernement.

On sait trop qu'elles ne servent d'ordinaire qu'à bourrer les ronds de cuir de leurs bureaux et que MM. les Préfets s'assoient dessus avec la plus insolente désinvolture. Ils se rendent bien compte que les administrations du ministère de l'intérieur ont pour but d'adopter les vices des bureaux de bienfaisance et de leur faire servir de modèles.

On sait trop qu'elles ne servent d'ordinaire qu'à bourrer les ronds de cuir de leurs bureaux et que MM. les Préfets s'assoient dessus avec la plus insolente désinvolture. Ils se rendent bien compte que les administrations du ministère de l'intérieur ont pour but d'adopter les vices des bureaux de bienfaisance et de leur faire servir de modèles.

indignée et ne se gêne plus pour cracher son dégoût à la face de ceux qui, sans autre motif de conduite que la passion politique, refusent du pain à de pauvres ouvriers chargés d'enfants.

Si encore il le payait de sa poche, ce pain qu'il distribue, lui, le riche industriel qu'est M. Saint-Léger !

Mais non : c'est le pain des pauvres, payé par toute la commune ; c'est le pain de la bienfaisance, de la charité qui a été donné pour subvenir aux besoins de tous, sans distinction de parti, ni d'opinions religieuses.

Le Bureau de bienfaisance de Werwicq est riche, il n'a pas à faire d'économies sur le pain des pauvres, puisque chaque année, avec les excédents de ses ressources, il achète des rentes sur l'Etat.

C'est donc un véritable sabotage de la bienfaisance que commet la majorité préfectorale du Bureau quand, pour servir ses préoccupations politiques et ses passions sectaires, elle refuse du pain aux pauvres ouvriers.

Où bien M. le Préfet a été trompé quand il a nommé de pareils délégués, ou il est indignement trompé dans la confiance qu'il a mise en eux, ou il se fait le complice de leurs injustices, et il se moque des circulaires ministérielles.

Ce n'est pas par de pareils procédés que Messieurs les hommes du Gouvernement feront aimer la République.

Mgr BERTEAUX doyen de Saint-Martin A ROUBAIX

élevé à la dignité d'officier de l'Ordre de Léopold



Vendredi, dans la matinée, M. Achille Rousseau, consul de Belgique, communiquait à Mgr Bertheaux, de la part de Son Excellence le ministre des Affaires étrangères de Belgique, un décret du Roi Albert I^{er} l'élevant à la dignité de l'Ordre de Léopold. A cette communication, M. Rousseau joignait ses plus vives félicitations.

Tous nos concitoyens se réjouissent de ce nouvel honneur accordé à leur pieux et vaillant archiprêtre qui, depuis près de cinquante ans, se dévoue pour tous les Roubaixiens parmi lesquels se comptent de nombreux sujets du royaume voisin, la nation belge.

La « Croix » est heureuse de féliciter Mgr Bertheaux de cette éminente distinction ; elle lui souhaite de la porter de longues années encore.

Nul doute que tous les prêtres desservants de Cambrai et de Lille, qui tiennent en si haute estime le vénéré doyen, ne s'associent pleinement à la joie commune, se félicitant de cet honneur accordé à l'un des leurs par le gouvernement belge.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A DUNKERQUE, de M. Carlos Bernard, négociant, décédé le 1^{er} janvier, et dont nous donnons plus loin une notice nécrologique.

— A FOURMIES (Saint-Pierre), de Mme Barbier-Lambert, décédée mercredi, dans l'après-midi.

Elle était de l'Association des Mères chrétiennes, de la confrérie du Tiers-Ordre, lectrice de « La Croix » depuis de longues années.

Sa mort comme sa vie a été des plus édifiantes et des plus consolantes.

Nous offrons à tous ceux qui pleurent, nos plus sincères condoléances et l'assurance de nos prières.

— A PARIS, de Mme Desombre-Desplats, épouse de M. Paul Desombre, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Compagnie Electro-Mécanique du Bourget, décédée le 2^e janvier, dans sa 34^e année.

Les funérailles auront lieu lundi 5 janvier, à midi, en l'église St-François de Sales, à Paris.

— A CLERMONT-FERRAND, de Mme Alexandre Petit, décédée le 28 décembre, à l'âge de 72 ans.

La défunte était belle-mère de M. Maurice Gronier, conseiller municipal de Lille, et mère de Mme Maurice Gronier.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— M. Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.)

— Le mercredi 14 janvier, à onze heures et demi, sera célébré en l'église Sainte-Catherine, à LILLE, le mariage de Mlle Elisabeth Carpentier, fille de M. et Mme Jules Carpentier, avec M. Félix Deutz, fils de

Mme Deutz de Saint-Sauveur, de Croisy (Seine-Oise).

« Nous apprenons le prochain mariage, fixé au 1^{er} février prochain, de Mlle Marie Desormaux, de WASQUEHAL (Saint-Clement), avec M. Jules Rouzé, cultivateur à BOUVINES.

« Nous apprenons les fiançailles de M. Carlos Laine, fils de feu M. Louis Laine et de Mme, née Sockeel, de 1006, avec Mlle Louise Barbotin, fille de M. Barbotin, architecte à ROUBAIX, et de Mme, née Devriand.

Mgr l'Archevêque de Cambrai ET LA « POLITIQUE »

Nous lisons dans la « Semaine religieuse » du diocèse de Verdun, numéro du 7 décembre 1912, les lignes qui suivent :

COMMUNIQUE DE L'ÉVÊQUE

Des journaux se sont appliqués dans ces derniers temps, à Nous mêler à des polémiques et à la politique. Nous tenons à déclarer que Nous sommes restés et que Nous entendons rester étrangers à toute politique et à toute polémique. Nous avons été élu par le Souverain Pontife à la tête de l'Église de Verdun pour Nous et pour également à toutes nos ouailles, sans distinction de personnes. Avec la grâce de Dieu nous ne manquerons pas à ce devoir. Quant à la politique, Nous n'en avons qu'une seule : promouvoir le règne de Christ sur la société, les familles et les âmes.

Vouloir nous entraîner sur un autre terrain, serait tentative vaine ; prétendre que Nous y sommes descendu, serait assertion fautive.

Nous supplions nos prêtres de garder la même réserve et d'éviter toutes les discussions de personnes et toutes les discussions de parti. Leur ministère ne sera fécond qu'à ce prix. Les œuvres exclusivement catholiques sont assez nombreuses, il en reste assez à créer dans notre cher et beau diocèse, pour occuper nos esprits et employer nos ressources et nos forces. Restons fidèles au grand et unique parti de Dieu.

3 décembre 1912.

JEAN, Evêque de Verdun.

Nous sommes autorisés à déclarer que les sentiments et les pensées de l'Évêque de Verdun sont aujourd'hui et seront toujours les sentiments et les pensées de l'Archevêque de Cambrai.

ECHOS

La « Semaine religieuse » publie les informations suivantes :

Archidiocèse de Cambrai
M. Singer, vicaire à Fines-les-Roches, est nommé curé d'Estreux.

Diocèse de Lille
Tous les comptes de l'exercice 1913 doivent être adressés au secrétariat de Cambrai. A partir du 1^{er} janvier 1914 tous les comptes devront être envoyés au secrétariat de l'évêché de Lille.

MM. les Doyens voudront bien adresser les registres des actes de baptêmes, de mariages, de décès pour l'année 1913 au secrétariat de l'évêché de Lille.

Dimanche 11 janvier, solennité de l'Épiphanie. Mgr l'Évêque assista au trône à la grand'messe qui sera célébrée à 10 heures et aux vêpres qui seront chantées à 4 heures 1/2.

STATISTIQUE FORT PEU EDIFIANTE

DES SOLDATS DU NORD SONT ILLETTRÉS OU A PEU PRÈS

Le Préfet du Nord vient d'adresser aux maires les résultats fort peu édifiants — au point de vue de l'instruction primaire — de l'examen des conscrits de la classe 1911, incorporés en 1912.

On sait que chaque année les conscrits, non pourvus de diplômes ou certificats d'instruction primaire ou secondaire, doivent, dès leur arrivée au corps, subir un examen destiné à constater leur degré d'instruction.

Sur 13.418 conscrits originaires ou inscrits du département, 10.037, soit un peu plus de 74 0/0 ont été dispensés de l'examen ou ont obtenu 5 points et au-dessus.

Mais le reste est illettré, ou à peu près ! Car que pensent-ils que puisse servir de lecture ou d'écriture un conscrit qui obtient de 0 à 4 points ? Et quelles réponses font même parfois de lamentables échantillons !

506 conscrits, soit 3,77 0/0, presque quatre sur cent, ont eu la note 0 soulignée.

2.875 conscrits, soit 21,42 0/0 ont eu de 0 à 4 points.

21,42 0/0 et 3,77 0/0 font donc plus du quart des conscrits sachant peu ou pas lire et écrire.

Le préfet ne charge évidemment pas les maires de féliciter de la part du gouvernement les conscrits de leur commune qui ne savent plus que péniblement lire et à la trace des bâtons !

« Mais, c'est par arriver à de pareilles constatations qu'on a fermé tant d'écoles libres, et qu'on dépense chaque année, depuis trente ans, dans le seul département, plus d'un million pour l'aménagement ou la construction de nouvelles écoles, on avouera qu'il n'y a pas de quoi se frotter les mains, à congratuler nos chers instituteurs laïques ! »

A LA BRUYELLE

Mardi, vers 10 h. du matin, le capitaine Péralda est passé au-dessus de la ville, laissant tomber un grand nombre de papiers portant cette inscription : « A bord de l'avion « Péralda », meilleurs voeux pour 1914, capitaine Péralda. » On peut dire que ces souhaits tombaient du ciel.

COUR D'APPEL DE DOUAI

La Chambre des appels correctionnels, a rendu un arrêt, mercredi, dans une affaire d'excitation de militaires à la désobéissance.

Les inculpés Gillet, voyageur de commerce à Arras, et Watelot, gérant du journal « Le Nord-Soleil », publié à Arras, demandant l'acquittement de leur affaire devant le Tribunal correctionnel d'Arras.

La Cour a confirmé la compétence du Tribunal correctionnel.

CONCOURS REGIONAUX D'AGRICULTURE EN 1914

Par arrêté du 27 décembre 1913, le ministre de l'Agriculture a décidé que les concours régionaux agricoles spécialisés auraient lieu, en 1914, dans les villes et aux époques ci-après :

Chautomb, du 25 mai au 1^{er} juin.

Bois, du 25 mai au 1^{er} juin.

Beauvais, du 1^{er} au 7 juin.

Laval, du 1^{er} au 7 juin.

Nevers, du 8 au 14 juin.

Le Puy, du 8 au 14 juin.

Perpignan, du 6 au 12 juillet.

Les programmes de ces concours seront publiés en temps utile et adressés au ministère de l'Agriculture et dans les préfectures des départements intéressés, à partir du 15 février 1914.

LE TIMBRE DES TABLEAUX-RECLAMES

Le Syndicat des débitants de boissons de Lille a avisé ces derniers que la loi du 30 juillet 1913 a prescrit le doublement du droit de timbre imposé aux tableaux-reclames. Cette nouvelle taxe devant être appliquée à partir du 1^{er} janvier 1914, le Syndicat invite les débitants de boissons à se conformer à ces nouvelles dispositions, soit en effectuant l'enlèvement immédiat de tous tableaux-reclames, soit en y apposant un timbre supplémentaire d'une valeur égale à celui existant déjà.

Les débitants sont informés que, faute par eux de se conformer aux prescriptions ci-dessus, ils s'exposeraient à des contraventions qu'ils supporteraient seuls, certaines maisons de marques ayant déjà décliné toute responsabilité à cet égard.

OR QU'ON LANCE

La librairie contemporaine lance journellement une multitude de publications. Comment les envisager et les juger ? Les familles qui se laissent guider au petit bonheur éprouvent souvent des surprises. Quelles lisons donc « Romans-Revue », guide général de lectures. Elles y trouveront par exemple, dans le numéro de décembre, une magnifique étude sur « Christianisme et Mme Adam, et « Saint-Augustin » de Louis Bertrand ; une chronique scientifique de première valeur ; un aperçu de quelques écrits sociaux ; l'appréciation des revues suivantes : « Le Feu », « La Semaine illustrée des familles », « Messidor », « Le Miroir », « Le Rouge », « Ça et là », « Le Boy-Scout ».

Ce n'est pas tout. On lance aussi des romans et des pièces de théâtre : « Romans-Revue » les étudie.

On lance des « collections » : « Romans-Revue » en fait le discernement. On lance enfin de « lauriers » fort discutables, des prix Goncourt et des prix « Vie Heureuse » : « Romans-Revue » dit sur eux ce qu'il faut dire.

« Romans-Revue » est une mine de renseignements, un trésor pour les familles catholiques. On s'abonne à Lille, 5, rue Saint-Pierre, 8 fr. par an ; 10 fr. pour l'étranger.

400 FRANCS A GAGNER

par les fortes têtes « laiques »

« La Répense », revue d'apologétique populaire, ouvre un concours qu'elle dote de 400 francs de prix. Il s'agit de résoudre les quatre problèmes suivants :

1^o Dans quel livre et à quelle page (indiquer la date de l'édition), ou bien dans quel numéro de « L'Unité » ou d'un autre journal, Louis Veulliot a-t-il écrit la phrase « On cite si souvent pour la lui reprocher : « Quand les libéraux sont au pouvoir, nous leur demandons la liberté, parce que c'est leur principe, et quand nous sommes au pouvoir, nous la refusons parce que c'est le nôtre ».

Cent francs de primes, en espèces, sont réservés au premier fureteur qui trouvera cette phrase sous la signature de Louis Veulliot.

2^o Réprouver le canon d'un concile, bien souvent cité, qui a eu une ame à la femme, ou qui lui a été reconnue à la majorité des voix.

Cent francs de prime, en espèces, pour le premier qui produira ce canon.

3^o Préciser, à l'aide de documents faisant autorité, la date et le lieu où Galilée a subi la torture qu'on reproche aux cardinaux de lui avoir infligée.

Cent francs de prime, en espèces, à qui établira ces deux détails, intéressants pour l'histoire. Jusqu'ici beaucoup de gens savent, parait-il, qu'on a torturé Galilée, mais personne n'a pu dire ni où, ni quand.

4^o Retrouver, dans l'histoire de France du R. P. Lortquie, la phrase célèbre qu'on lui a tant de fois attribuée et dans laquelle il appelle Napoléon le « lieutenant-général des armées de Louis XVIII ».

Bien préciser l'édition, la page, et le moyen de vérifier la citation.

Cent francs de prime, en espèces, etc...

Allons, les savants de l'anticléricalisme, à travailler, donnez-vous de la peine ; il y a de la galette.

UN MARIN EN PERMISSION TUE UN JEUNE HOMME PRÈS DE BOULOGNE

Une bande de jeunes gens se rendaient, le nuit, vers onze heures, du Portel à Oursau, dans l'intention de passer gaiement la première tournée de l'année. Ils étaient en tout 12. C'était Louis Couvelard, 19 ans, tourné en cuivre, place de l'Église, son cousin Estienne, 30 ans, cordier, rue des Fossés, Albert, tonnelier au Portel, et Pierre Bourgain.

A 300 mètres environ du cimetière du Portel, ils croisèrent un groupe de cinq ou six personnes venant d'Oursau ou de la gare, parti d'un coup de revolver tiré en l'air. Louis Couvelard, reconnaissant parmi les arrivants un de ses camarades, Louis Delobel, lui dit bonjour et lui demanda qui avait tiré ce coup de revolver.

Avant que Delobel ait eu le temps de répondre, Pascal Delatre, marin de l'Etat, 22 ans, l'accompagnant, se jeta sur Louis Couvelard en criant :

« C'est moi ! et si tu en veux en voilà ! » et, en même temps, il lui allongea un coup de poing à la tempe droite.

Louis Couvelard ne résista pas et Delatre se laissa emmener par ses compagnons.

A peine les groupes étaient-ils séparés de quelques mètres qu'un nouveau coup de feu retentit et Estienne Couvelard, 30 ans, s'effondra sur la chaussée.

Ses compagnons le relevèrent : l'infortuné portait une blessure derrière la tête, près de la nuque, par où le sang s'échappait avec abondance.

Etienne Couvelard fut conduit à l'ancien Café de l'Alliance, chez M. Labeq, où il expira peu après.

L'un des compagnons de la victime courut aussitôt avertir le garde Justin, d'Oursau, qui partit à la gendarmerie de Boulogne.

Le gendarme gendarme Klein se rendit au domicile du meurtrier qui se laissa conduire à la gendarmerie.

Pascal Delatre fait son service à Brest, à bord du sous-marin « Le Rubis ». Il est en permission. Il demeure rue Damrémont, impasse Bertrand.

UN HOMME D'EQUIPE COUPÉ EN DEUX A TRELON

Jeudi soir, le nommé Charles Lefort, âgé de 31 ans, homme d'équipe à la gare de Trelon, faisait les manœuvres du train de marchandises, vers 7 heures. Il glissa sur le rail gelé et la rame entière de wagons lui passa sur le corps. Le malheureux a eu les jambes sectionnées, le bassin écrasé. Il fut transporté dans le bureau de la petite vitesse où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

DEUX FILLETES BRULÉES VIVES A NEUVILLY

La petite Eugénie Normand, âgée de 6 ans, mit le feu à ses vêtements en s'approchant trop près du foyer. Sa mère eut sava en vain d'éteindre les flammes. Le garde-champêtre, qui passait en ce moment, accourut au secours de la pauvre petite. Malgré les soins, celle-ci expira quelques heures après au milieu d'atroces souffrances.

A BELLAING

Mme Geemans avait allumé un foyer au pétrole dans la chambre de ses enfants, sa petite fille Clarisse, 5 ans, s'approcha du foyer et les flammes se communiquèrent à ses robes. Aux cris de la petite victime, sa mère accourut et, la prenant dans ses bras, alla la plonger dans un récipient plein d'eau. Mais tout fut inutile. L'enfant succomba bientôt. Mme Geemans fut elle-même, brûlée aux mains et aux bras.

LE VOLEUR DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR, DE TOURCOING EST ARRÊTÉ

On se rappelle les nombreux vols commis dans plusieurs églises de Tourcoing, notamment au Sacré-Cœur. Malgré d'actives recherches on n'avait pu jusqu'ici découvrir l'auteur de ces audacieux cambriolages.

Le jour du nouvel an, un individu aux allures louches rôdait aux alentours de l'église Notre-Dame. Cela ne fut pas sans attirer l'attention de plusieurs personnes qui prièrent la police. Des agents arrêtèrent l'individu et le commissaire au poste, il avait sur lui 22 clefs, un ciseau à froid et une pince.

Le prisonnier, Antoine De Wolf, 59 ans, menuisier, rue de Béthune, à Roubaix, se défendit avec énergie d'avoir de mauvaises intentions.

Une perquisition fut faite chez lui, à Roubaix. On trouva un sac rempli de clefs de toutes dimensions.

Antoine De Wolf avait déclaré à M. Megnier, commissaire, que les clefs trouvées sur lui avaient été retirées du canal par son chien (1). Or sa femme, interrogée par le magistrat qui fit la perquisition, lui dit que cet animal ne sortait jamais.

Devant cette contradiction et pressé de questions, De Wolf avoua être l'auteur

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ARRAS

REXPÉDITIONS DE BESTIAUX PROVENANT DU MARCHE DE LA VILLETTE

Des sociétés agricoles du Nord et du Pas-de-Calais ayant formulé des plaintes contre les agissements de certains marchands de bestiaux, qui réexpédiaient, d'Arras ou d'autres points de la région, des bestiaux provenant de la Villette, contaminés ou susceptibles de l'être par la fièvre aphteuse, une instruction lui ouverte et trois mandats ont été adressés venant d'être traduits en correctionnel.

L'affaire est venue devant le tribunal d'Arras.

Les marchands de bestiaux, d'après la déposition de M. Rabiaux, inspecteur des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, se sont montrés plus malins que les préfets de la Seine, du Pas-de-Calais et du Nord. Ils ont eu recours à des préfets préfectoraux prescrivait, en effet, de faire conduire immédiatement à l'abattoir, tout animal sorti de la Villette, mais ils n'interdisaient pas d'expédier des animaux de Paris dans l'Oise, et de l'Oise dans le Nord ou le Pas-de-Calais. Or, une petite station de l'Oise, Ormois-Villers, se trouve sur la ligne Lille-Paris. Les marchands y expédiaient les vaches qu'ils avaient achetées ou qu'ils n'avaient pas vendues à la Villette et pouvaient donc les faire de là, immédiatement ou à quelques heures d'intervalle, réexpédier au Nord ou au Pas-de-Calais sur le marché, sans qu'on pût faire la moindre difficulté puisque les bêtes venaient de l'Oise. Cependant le juge d'instruction avait trouvé dans cette manière d'agir, une intention frauduleuse.

Le tribunal a admis la thèse du défendeur, qui a démontré que ses clients n'avaient pas contrevenu à l'interdiction, tout ce qui n'était pas défendu étant permis.

Ajoutons que, depuis que le « truc » est éventé, les réacteurs des arrêtés préfectoraux ont mis les points sur les « r » et qu'il est impossible maintenant, par le coup d'Ormois-Villers, d'importer la fièvre aphteuse de la Villette. Les bestiaux venant de la Villette, mais n'interdisant pas d'expédier des animaux de Paris dans l'Oise, et de l'Oise dans le Nord ou le Pas-de-Calais, ont été réexpédiés qu'après une quarantaine, délai suffisant pour l'éclatement de la fièvre aphteuse si l'animal en possède les germes.

UN HOMME TAMPONNÉ PAR LE TRAIN A SOLESMES

Vendredi, à 4 heures du matin, M. Angrand Garez, 49 ans, de Saint-Pyihon, se disposait à prendre le train ouvrier pour se rendre au travail, à Valenciennes. En traversant la voie il fut tamponné par le train 1661 venant de Cambrai. Projeté 12 mètres en avant, la machine lui passa sur les jambes. Il eut les deux pieds coupés à hauteur des chevilles.

Le docteur Lestonquoy lui prodigua les premiers soins, puis il fut dirigé sur l'hôpital du Cateau, accompagné de ses parents, de M. Wulot, vicaire, et de M. Polre, facteur de service au moment où l'accident se produisit.

Le blessé est père d'une famille de cinq enfants.

L'ACCIDENT DE TRAMWAY DE LA RUE DE LANNOY A ROUBAIX

LE WATTMAN EST RELÂCHÉ

Nous avons dit qu'à la suite de l'accident de tramway dont fut victime, mercredi matin, rue de Lannoy, Mme Eucher Lamarque, le wattman Louis Verduyssen, avait été arrêté par M. Appert, commissaire de police du quartier, sous l'inculpation d'homicide par imprudence. Conduit à Lille, jeudi matin, il a été remis en liberté presque aussitôt sur ordre du Parquet.

LES ACCIDENTS

PLACE SEBASTOPOLE
M. Henri Christian, place Vanbecquerel, au service de M. Rouzet, de Ronchin, est tombé, vendredi après-midi, de sa voiture qui passait place Sébastopol.

Le malheureux a, croit-on, une fracture du crâne. Il a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie.

RUE DE L'ENTREPOT

M. Henri Willaya, 72 ans, pensionnaire de l'Hospice général, a été tamponné par le car N° au moment où il sortait de la rue de l'Entrepôt.

Projeté à terre, le vieillard eut le bras droit fracturé. Il fut aussitôt reconduit à l'hospice.

BOULEVARD CARNOT

Vendredi après-midi, à 1 heure et demi, M. Noël Gier, employé chez M. Vercaemer, rue de Guinguettes, 4, a été tamponné au boulevard Carnot, par l'auto 989 D, conduite par Mme G..., rue de Decteur-Lagay, à La Madeleine.

Il n'eut lui-même que de légères contusions, mais sa charrette fut bousculée et quelques-unes des bouteilles qu'il transportait furent brisées.

UN HOMME MEURT ÉCRASÉ PAR SON CHARRET

Jules Serrurier, charretier et camionneur à Gruson, revenant de Baisieux, mercredi soir, avec un chargement de lin. Deux charriots précédaient le sien. Pour une cause encore inconnue, M. Serrurier tomba et son charriot lui passa sur le corps. Peu de temps après, ses camarades voyant l'attelage sans conducteur, arrêtèrent leurs voitures et se mirent à sa recherche. Ils le trouvèrent étendu sans connaissance et le transportèrent dans une ferme voisine où il reçut les premiers soins. Ramené chez lui, il expira pendant la nuit.

ARRESTATION D'UN DANGEREUX INDIVIDU

M. Fillaire, juge d'instruction, a fait écrouer hier Kléber Lepers, ce jeune homme de 19 ans, habitant à Roubaix, Grande-Rue, 78, qui fut surpris tirant des coups de revolver dans la rue Saint-Sauveur, à Lille.

Ce singulier jeune homme continue à prendre qu'il déchargé simplement son revolver pour l'engager au Mont-de-Piété, ainsi qu'un marteau et des lunettes d'automobiliste. Quant à la demi-livre de poudre qu'il avait en poche, il déclare qu'il l'avait achetée pour ses parents qui tiennent un restaurant.

On bien Lepers méditait d'accomplir quelque acte de banditisme, ou bien c'est un déséquilibré.

UN VOL DE 5.000 FRANCS EN GARE DE CAUDRY

Un vol important a été commis en gare de Caudry, l'une des dernières nœuds. Une rame de wagons, formée au cadenas et plombée, avait été remise sur une voie de garage, à environ 300 mètres de la gare.

Le chef d'équipe, J.-B. Fontaine, s'aperçut le matin que 6 wagons avaient été déplombés. Il prévint le chef de gare. Les malfaiteurs avaient visité les cinq premiers wagons sans rien emporter. Mais dans le sixième, ils avaient ébroué des sacs à coups de couteau et emporté une douzaine de ballots de tissus, dite « peau de sole », pesant 117 kilos, d'une valeur totale de 5.000 fr. L'expédition de ces tissus était faite par M. Cailleux, fabricant à Liézy-en-Cambrais, à son frère, M. Paul Cailleux, à Roubaix.

Le commissaire de police a ouvert une enquête. Il est aidé dans ses recherches par la brigade mobile. Les malfaiteurs devaient être au courant de cette expédition et en connaître la nature.

Trieste fin à Armentières

Un tisserand, Charles-Henri Mesuroille, 47 ans demeurant rue du Plat, cour Laminé, 1, après avoir fait une scène à sa femme, but toute la journée du 1^{er} janvier. Le soir, en rentrant, il recommença à faire du tapage et porta à sa femme, Philomène Pouppelier, deux coups de marteau à la tête, sans la blesser gravement. Il sortit ensuite ditant : « Je vais me noyer ! » Il était minuit 1/2. Il se dirigea vers le Bas-d'Enfer où les époux Duriez-Baratte entendirent un homme tomber et se débattre dans l'eau en criant : « Au secours ! Suzanne. (C'était le nom de la petite Mesuroille.) »

Les recherches faites vendredi pour retrouver le corps de Mesuroille sont restées infructueuses.